



Sécurisez votre entreprise

Faites appel à
un **Expert**
Comptable !



Créateurs d'entreprises
Commerçants
Dirigeants de sociétés
Artisans
Agriculteurs
Professions libérales



Ne soyez pas victime, Protégez votre entreprise !

Ne déléguez pas vos prestations comptables à un non-membre de l'Ordre, sans compétence, sans assurance professionnelle.

L'exercice illégal de la profession d'Expert Comptable est une infraction pénale.

Seul un **Expert Comptable inscrit au Tableau de l'Ordre** est habilité à tenir votre comptabilité.

Trouvez votre Expert Comptable sur

www.experts-comptables-orleans.fr